

données. C'est bon pour le Canada sur le plan des relations publiques et le pays a un avantage financier immédiat à en retirer. Enfin, et surtout, les étudiants, les professeurs d'université, les enseignants et les présidents canadiens, disent tous que si nous ne permettons pas à des étudiants étrangers de venir plus facilement dans notre pays, un aspect de l'éducation sera négligé.

J'exhorte le gouvernement, par ma motion, qui, recevra je l'espère du moins, l'appui des députés des deux côtés de la Chambre, à élaborer une politique susceptible de permettre aux étudiants étrangers de venir plus facilement au Canada pour pouvoir les accueillir comme des citoyens du monde. En les aidant, nous servirons nos intérêts à la longue.

[Français]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est clair, depuis de nombreuses années, que la présence d'étudiants d'autres pays dans des institutions postsecondaires canadiennes a profité aux Canadiens de bien des manières. D'autres déclarations faites dans le cadre de ce débat ont démontré la diversité des programmes mis sur pied au fil des ans pour favoriser la venue d'étudiants au Canada ou pour encourager ceux qui ne peuvent faire partie de nos programmes.

Le nombre d'étudiants étrangers au Canada à la fin des années 1970 et au début des années 1980 a augmenté de façon considérable. Ce mouvement a atteint son point culminant à tous les niveaux d'éducation durant l'année universitaire 1983-1984. Depuis lors, monsieur le Président, il y a eu une baisse régulière dans la plupart des paliers, mais non à tous.

On a vu également baisser le nombre d'inscriptions au niveau postsecondaire dans la plupart des régions du pays mais non dans toutes. Il n'existe aucune explication simple des raisons de ce déclin, mais le montant des frais de cours et de séjours est, de toute évidence, un élément décisif.

Ce recul n'est pas propre au Canada. A vrai dire, la baisse du mouvement des étudiants entre les nations du Commonwealth a été si marquée que celui-ci a dû créer un groupe d'étude spécial sur la mobilité des étudiants. Cette organisation multilatérale unique s'inquiète en particulier des effets que pourrait avoir sur elle un tel déclin.

Le Canada a essayé de répondre à ces préoccupations dont il sera probablement question de nouveau à la réunion des ministres de l'éducation du Commonwealth qui doit avoir lieu à Nairobi en juillet prochain. L'une des solutions a été de porter de 300 à 500 le nombre de bourses d'étude offertes dans le cadre du Programme canadien de bourses d'étude et de perfectionnement du Commonwealth. Il convient de noter qu'une très forte majorité de ces bourses sont destinées aux pays en voie de développement du Commonwealth et peuvent donc servir directement l'objectif mentionné par le député de l'opposition, qui est de favoriser le développement d'autres pays.

● (1710)

Le Canada observe également de très près le travail du Comité de Lord Brigg qui examine les possibilités de l'éducation à distance comme moyen de favoriser le développement et une plus grande compréhension au plan international ou à l'intérieur du Commonwealth. En bref, nous désirons examiner non seulement les méthodes traditionnelles comme les bourses

Etablissements d'enseignement postsecondaire

d'étude pour atteindre les objectifs définis dans la motion mais aussi, et dans les mêmes buts, toutes les nouvelles méthodes comportant des technologies où le Canada se situe à la pointe du progrès.

Le Commonwealth, monsieur le Président, n'est pas le seul forum multilatéral dans lequel le Canada a un intérêt, ni le seul qui s'intéresse à des questions telle la mobilité des étudiants. C'est la raison pour laquelle le premier ministre (M. Mulroney), au Sommet de Paris, annonçait un nouveau programme de bourses d'étude destinées aux pays francophones. En vertu de ce programme, le Canada offrira 350 bourses d'étude à des étudiants en voie de développement, membres de la Francophonie, au coût d'environ 6 millions de dollars. D'autre part, nous étudions la possibilité d'implanter un système d'éducation «à distance» pour appuyer les besoins en développement de ces pays et pour cimenter les liens entre les pays francophones sur la base d'une meilleure compréhension mutuelle.

Étant donné l'importance qu'attachent à la présence des étudiants étrangers, non seulement des institutions multilatérales comme le Commonwealth, mais aussi les établissements d'enseignement canadiens et tous les gouvernements concernés, ceux des provinces comme ceux du gouvernement fédéral, ce déclin est source de préoccupations. Des mesures qui permettraient d'y mettre fin ou de renverser la vapeur ont fait l'objet de diverses propositions qui ont été présentées, par exemple, à des comités parlementaires. Certains se sont inquiétés de divers aspects du séjour des étudiants dans nos universités et collèges. Divers points ont été soulevés au sujet du milieu, au sens large, dans lequel ils vivent et étudient et il en a été de même au sujet des règlements et procédures qui s'appliquent à eux.

Pour ces raisons, monsieur le Président, le gouvernement a déclaré en novembre, en réponse au Comité mixte spécial, qu'il lancerait une étude en profondeur des politiques et programmes touchant les étudiants étrangers. Cet examen détaillé, qui est maintenant en cours, tient compte de tous les aspects de nos intérêts nationaux auxquels touche la présence des étudiants étrangers dans nos établissements d'enseignement. Il envisage aussi les questions les plus immédiates et pratiques relativement à la manière de s'occuper des étudiants, depuis leur premier contact avec les autorités canadiennes jusqu'à la fin de leur séjour au Canada et à leur rentrée au pays.

Je dois rappeler aux députés évidemment que l'éducation et les politiques des établissements d'enseignement sont des questions de compétence provinciale. Les gouvernements provinciaux et les établissements d'enseignement ont éprouvé les mêmes préoccupations que nous au sujet de la chute du nombre d'étudiants. Le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada a présenté, en novembre de l'an dernier, un rapport fort utile en deux volumes sur les questions relatives aux étudiants étrangers. Ce document renferme non seulement un examen général des questions en cause mais aussi des données très étendues sur les étudiants étrangers de même que sur les politiques et les programmes tant fédéraux que provinciaux.

Le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada effectue aussi un examen des questions de compétence provinciale concernant les étudiants étrangers. Les autorités fédérales et provinciales communiquent les unes avec les autres au fur et à mesure que ces examens progressent.